


| | | |
|---|---|----------------------------|
|  | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE | <i>Délibération</i> |
| | Séance publique du 24 novembre 2022 | N° 2022-686 |

Convocation du 17 novembre 2022

Aujourd'hui jeudi 24 novembre 2022 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stéphanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCIANA, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCIANA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kevin SUBRENAT, M. Jean Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Thierry MILLET à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Michel POIGNONEC
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Fabien ROBERT excusé à partir de 14h35 le 25 novembre
Mme Agnès VERSEPUY excusée à partir de 14h35 le 25 novembre

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :


M. Pierre HURMIC à Mme Delphine JAMET le 24 novembre
M. Pierre HURMIC à Mme Delphine JAMET de 11h37 à 12h20 et de 14h35 à 15h28 le 25 novembre
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Alain GARNIER DE 14h à 15h le 25 novembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU de 16h46 à 17h38 et à M. Frédéric GIRO à partir de 17h39 le 24 novembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 17h le 25 novembre
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 18h15 le 24 novembre
M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 18h27 le 24 novembre
M. Jean TOUZEAU à M. Jean François EGRON à partir de 16h04 le 25 novembre
Mme Marie Claude NOEL à Mme Céline PAPIN le 25 novembre
M. Jean François EGRON à Mme Françoise FREMY à partir de 18h15 le 24 novembre
Mme Claudine BICHET à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 17h55 le 24 novembre
Mme Claudine BICHET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h15 le 25 novembre
M. Jean Jacques PUYOBRAU à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h le 25 novembre
Mme Brigitte BLOCH à M. Patrick PAPADATO à partir de 18h16 le 24 novembre
Mme Céline PAPIN à Mme Marie Claude NOEL à partir de 16h12 le 24 novembre
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA le 24 novembre
M. Patrick PAPADATO à M. Olivier CAZAUX jusqu'à 10h54 et à partir de 16h37 le 25 novembre
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h14 le 25 novembre
M. Baptiste MAURIN à Mme Amandine BETES à partir de 15h le 25 novembre
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean TOUZEAU le 24 novembre
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX le 24 novembre
Mme Amandine BETES à Mme Christine BOST le 24 novembre
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean Marie TROUCHE à partir de 16h10 le 25 novembre
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES jusqu'à 16h48 et à Mme Pascale PAVONE à partir de 16h50 le 24 novembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN jusqu'à 17h29 le 24 novembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY de 11h25 à 12h20 et à partir de 14h35 le 25 novembre
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Béatrice SABOURET à partir de 18h14 le 24 novembre
Mme Pascale BRU à M. Thierry TRIJOLET à partir de 17h39 le 24 novembre
M. Alain CAZABONNE à M. Michel LABARDIN à partir de 16h30 le 24 novembre
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 11h57 le 25 novembre
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI le 24 novembre
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE le 24 novembre

Mme Camille CHOPLIN à M. Cyrille-Radouane JABER à partir de 18h56 le 24 novembre
M. Max COLES à M. Fabien ROBERT à partir de 18h25 le 24 novembre
M. Max COLES à M. Michel LABARDIN à partir de 16h15 le 25 novembre
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 17h le 24 novembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 24 novembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 10h07 et à partir de 15h32 le 25 novembre
M. Christophe DUPRAT à M. Jérôme PEScina à partir de 16h46 le 24 novembre
M. Olivier ESCOTS à M. Jean Claude FEUGAS à partir de 19h le 24 novembre
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h30 le 24 novembre
Mme Françoise FREMY à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h14 le 25 novembre
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean Marie TROUCHE à partir de 16h49 le 24 novembre
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 16h30 le 25 novembre
Mme Anne Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOULET jusqu'à 17h le 24 novembre
Mme Daphnée GAUSSENS à M. Gwenaël LAMARQUE le 24 novembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Cyrille-Radouane JABER de 14h35 à 15h35 le 25 novembre
M. Frédéric GIRO à M. Alexandre RUBIO jusqu'à 17h15 le 24 novembre
M. Stéphane GOMOT à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h36 le 24 novembre
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 18h45 le 24 novembre
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY le 25 novembre
M. Cyrille-Radouane JABER à M. Maxime GHESQUIERE jusqu'à 16h50 le 24 novembre
Mme Nathalie LACUEY à M. Serge TOURNERIE le 25 novembre
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Eve DEMANGE le 24 novembre

Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h10 le 25 novembre
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Claudine BICHET jusqu'à 15h43 le 24 novembre
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 16h21 le 24 novembre
M. Jacques MANGON à M. Fabrice MORETTI à partir de 17h51 le 24 novembre
M. Jacques MANGON à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h35 le 25 novembre
M. Guillaume MARI à M. Didier CUGY jusqu'à 16h et à partir de 17h45 le 24 novembre
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE jusqu'à 17h04 le 24 novembre
M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET le 25 novembre
M. Benoit RAUTUREAU à Mme Christine BONNEFOY à partir de 19h le 24 novembre
M. Franck RAYNAL à M. Patrick PUJOL de 17h15 à 18h13 le 24 novembre
Mme Marie RECALDE à Mme Béatrice DE FRANCOIS le 25 novembre

M. Bastien RIVIERES à M. Patrick LABESSE le 25 novembre
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 12h20 le 25 novembre
Mme Karine ROUX LABAT à M. Christian BAGATE à partir de 18h48 le 24 novembre
Mme Nadia SAADI à M. Olivier CAZAUX à partir de 18h le 24 novembre
Mme Béatrice SABOURET à Mme Fatiha BOZDAG jusqu'à 18h05 le 24 novembre
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Anne Eugénie GASPARD à partir de 18h30 le 24 novembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Christophe DUPRAT à partir de 16h15 le 25 novembre
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 16h59 le 24 novembre

LA SEANCE EST OUVERTE

| | | |
|---|--|---------------------|
|  BORDEAUX MÉTROPOLE | Conseil du 24 novembre 2022 | Délibération |
| | Direction pilotage emploi et dialogue social Service GPEEC | N° 2022-686 |

Ajustement des effectifs de la Direction générale de la transition écologique et des ressources environnementales de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Afin de permettre un meilleur fonctionnement des services de Bordeaux Métropole, des ajustements d'effectif, des modifications de postes, apparaissent nécessaires au sein de la Direction générale transition écologique et ressources environnementales.

I – DIRECTION GENERALE ADJOINTE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

▢ Direction Ressources – Service administratif et financier

Evolution du Centre observatoire financier en Centre budget et finances

Le centre observatoire financier compte quatre postes d'assistant comptable et un poste d'assistant statistique dont les activités sont encadrées par un responsable de centre. Ces postes ont pour mission d'assurer le suivi du budget et de son exécution pour la partie finance, le suivi et l'analyse des tonnages, la gestion des coûts de revient, la production du rapport annuel ainsi que le lien avec les éco-organismes pour la partie observatoire ;

Pour répondre à l'évolution des missions de l'ADG PGD en lien avec le plan stratégique 2022-2026 et la création de trois nouvelles directions qui vont générer un surcroît d'activité pour le suivi et l'exécution financière, il apparaît souhaitable qu'un centre dédié exclusivement au suivi budgétaire et comptable soit créé.

En effet, il apparaît un besoin fort d'accompagnement des différentes directions et services pour sécuriser les process financiers tout en faisant évoluer les suivis et les contrôles propres à la sphère financière notamment via l'élaboration d'outils pédagogiques pour les services et des tableaux de bord de suivi financier.

Pour cela, le responsable de centre doit pouvoir consacrer l'intégralité de son activité à l'accompagnement de l'équipe comptable et des différents services dans la mise en place et la création de ses nouveaux modes de gestion.

C'est pourquoi, il est demandé l'évolution du centre observatoire financier en centre budget et finances.

Le poste d'adjoint statistique de l'observatoire et les missions en lien avec ce domaine seront directement rattachés sous le poste de responsable du service

administratif et financier.

Direction Exploitation – Service valorisation

Création de 2 postes de catégorie C, cadre d'emplois des adjoints techniques

Depuis octobre 2021, le pôle prévention et gestion des déchets expérimente une aire de réemploi sur le centre de recyclage de Gradignan.

Cette expérimentation s'inscrit dans le cadre du plan stratégique des déchets 2026, adopté en Conseil métropolitain le 25 mars 2022. Elle constitue une action « phare » qui poursuit la finalité de réduction des déchets. Elle vise également à opérer un changement de regard sur les déchets et à faire évoluer les comportements vers le développement du réemploi.

Au regard des résultats concluants de l'expérimentation, il convient aujourd'hui de la pérenniser par **la création de 2 postes d'agent d'exploitation des centres de recyclage** (catégorie C - cadre d'emplois des adjoints techniques), rattachés au centre de recyclage.

Compte-tenu des missions attendues sur le poste de :

- **Directeur d'exploitation (PER08847)** – DGA prévention et gestion des déchets – Direction Exploitation

L'administration envisage d'ouvrir ce poste au cadre d'emplois des attachés (grades des attachés, attachés principaux et directeurs).

II – DIRECTION GENERALE ADJOINTE PATRIMOINE VEGETAL ET BIODIVERSITE

Direction du funéraire – Service parc cimetière rive gauche – Centre technique

Suppression d'un poste de catégorie C, cadre d'emplois des adjoints techniques

Suite au départ d'un agent dans le cadre du dispositif de rupture conventionnelle au 1^{er} avril 2022, son poste de « chargé de la logistique et de la surveillance de travaux » (PER12641), est supprimé au tableau des effectifs.

Direction exploitation des parcs et jardins

Au regard des spécificités, du contexte particulier de rareté des profils recherchés, des connaissances et des compétences attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, de recourir à des agents non-titulaires en cas de jury infructueux pour les postes de :

- **Responsable d'équipe (PER11609, PER11782, PER11788)** – Direction exploitation des parcs et jardins – Service gestion des parcs et jardins
- **Juriste (PER11733)** - Direction exploitation des parcs et jardins – Service logistique

III – DIRECTION GENERALE ADJOINTE ACTION CLIMATIQUE ET TRANSITION ENERGETIQUE

A – Direction stratégie et actions énergétiques – Service maîtrise d'ouvrage eau et énergie

Compte-tenu des missions attendues sur les postes de :

- **Responsable de service maîtrise de l'énergie dans le bâti (PER10943)** - Direction stratégie et action énergétique – Service maîtrise de l'énergie dans le bâti
- **Chargé de mission stratégie et gouvernance de l'eau thématique énergie et juridique (PER13206 et PER13207)** - Direction stratégie et action énergétique – Service maîtrise d'ouvrage et énergie

L'administration envisage d'ouvrir ces postes au cadre d'emplois des attachés (grades des attachés, attachés principaux et directeurs).

Par ailleurs, au regard des spécificités, du contexte particulier de rareté des profils recherchés, des connaissances et des compétences attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, de recourir à des agents non-titulaires en cas de jury infructueux pour le poste de :

- **Responsable de centre autorité organisatrice (PER13134)** - DGA Action climatique et transition écologique – Direction stratégie et action énergétique
- **Chargé de mission stratégie et gouvernance de l'eau – thématique eau (PER13205)** - Direction stratégie et action énergétique – Service maîtrise de l'énergie dans le bâti – Centre autorité organisatrice
- **Chargé de mission stratégie et gouvernance de l'eau – thématique assainissement (PER13204)** - Direction stratégie et action énergétique – Service maîtrise de l'énergie dans le bâti – Centre autorité organisatrice
- **Chargé de mission stratégie et gouvernance de l'eau – thématique énergie (PER13206)** - Direction stratégie et action énergétique – Service maîtrise de l'énergie dans le bâti – Centre autorité organisatrice
- **Chargé de mission stratégie et gouvernance de l'eau – thématique juridique (PER13207)** - Direction stratégie et action énergétique – Service maîtrise de l'énergie dans le bâti – Centre autorité organisatrice

IV – DIRECTION DES BATIMENTS

Service études, architecture et archéologie, centre d'archéologie préventive

Création d'un poste de catégorie A, cadres d'emplois des conservateurs du patrimoine

La mise au jour de vestiges néolithiques lors des diagnostics archéologiques préventifs réalisés par le Centre Archéologie Préventive (CAP) est récurrente et a été complétée par la découverte récente d'un site d'importance à Ambarès-et-Lagrave (ZAC centre-ville-PTRD). Cela a conduit à une prescription de fouille préventive par la DRAC-Service régional de l'archéologie, axée sur cette période chronologique, pour laquelle le CAP n'est pas compétent dans le cadre de son habilitation par l'Etat (l'habilitation actuelle s'étend de –2000 ans à nos jours).

Le recours à un agent contractuel étant impossible pour pouvoir réaliser cette opération en régie, il est nécessaire d'obtenir une extension de l'habilitation à la période néolithique. Le dossier de demande doit être accompagné d'une création de poste pérenne pour un archéologue spécialisé qui sera recruté ensuite si l'habilitation est accordée par l'Etat.

Au-delà de l'économie substantielle entre une opération réalisée en interne par une prestation extérieure s'ajoute la maîtrise des délais. La présence d'un nouvel agent spécialisé permettra aussi de compenser le recours très fréquent à des agents

contractuels pour la réalisation des diagnostics, ceux-ci étant subventionnés par l'Etat en fonction de la surface réalisée. En réalisant des diagnostics importants, cela permettra d'amortir annuellement le coût de ce recrutement, tout en apportant une compétence scientifique nouvelle jusqu'à -6000 ans, avec des perspectives de valorisation associées.

Pour ce faire, il est proposé **la création d'un poste d'archéologue spécialisé sur la période néolithique** (catégorie A, filière culturelle, cadre d'emplois des conservateurs du patrimoine).

Compte tenu des spécificités du poste ci-dessus mentionné, du contexte particulier de rareté des profils recherchés, des connaissances et des compétences attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, de recourir à des agents non-titulaires en cas de jury infructueux

Service énergies et maintenance, centre énergies et fluides

- **Ouverture du poste d'Animateur de l'académie climat énergie (PER08500), catégorie B, filière administrative et technique, cadre d'emplois des rédacteurs et des techniciens territoriaux aux non-titulaires.**

Compte tenu des compétences attendues et de la technicité requise, l'administration envisage, sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de pouvoir recourir à des agents non-titulaires.

Service construction et amélioration du patrimoine

- **Ouverture du poste de responsable de centre bâtiments techniques (PER08652), catégorie A, filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux aux non-titulaires.**

Compte tenu des compétences attendues et de la technicité requise, l'administration envisage, sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de pouvoir recourir à des agents non-titulaires.

- **Ouverture du poste de responsable de centre éducation (PER09688), catégorie B, filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux aux non-titulaires.**

Compte tenu des compétences attendues et de la technicité requise, l'administration envisage, sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de pouvoir recourir à des agents non-titulaires.

| Direction générale | Postes créés | | | | | Postes supprimés | | | | | Solde | Coût en année pleine | Coût année N |
|--|--------------|---|---|---|-------|------------------|---|---|---|-------|-------|----------------------|--------------|
| | A+ | A | B | C | Total | A+ | A | B | C | Total | | | |
| DG Transition écologique et ressources environnementales | 0 | 1 | 0 | 2 | 3 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 2 | 111 253,94 € | 9 271,16 € |

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'arrêté du Président N°2020-BM0696 en date du 16 juillet 2020, arrêtant l'organisation générale des services,

Vu l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique,

VU le comité technique du 6 octobre 2022,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU'afin de permettre un meilleur fonctionnement des services, un ajustement des effectifs ou d'évolutions d'effectifs apparaissent nécessaires afin de répondre à de nouveaux projets métropolitains,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser les modifications des postes ci-dessus mentionnés

Article 2 : d'autoriser les éventuels recours aux agents non-titulaires pour les postes indiqués ci-dessus et selon la fiche financière annexée

Article 3 : d'autoriser les transferts de postes mentionnés ci-dessus

Article 4 : d'autoriser l'organisation des directions mentionnées ci-dessus

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur MARI, Monsieur MORISSET;

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 novembre 2022

| | |
|--|---|
| REÇU EN PRÉFECTURE LE : 1 DÉCEMBRE 2022 | Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Jean-François EGRON |
| DATE DE MISE EN LIGNE : 1 DÉCEMBRE 2022 | |